

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/02/2023

Référence
DCM2023_02_01

Objet de la délibération
PC 0181772100004 - CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
7	5	6

Date de la convocation
03/02/2023

Date d'affichage
03/02/2023

Vote
<b>A l'unanimité</b>  Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

L' an 2023 et le 10 Février à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie de PARNAY sous la présidence de M. CRÉPIN Xavier, Maire

**Présents** : M. CRÉPIN Xavier, Maire, Mme MASSON Lucie, MM : ANCELIN Joël, LUTREAU Romain, METENIER Serge

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DE REGNAULT DE BELLESCIZE Caroline à M. ANCELIN Joël

Absent(s) : M. PLANCHER Alexandre

**A été nommée secrétaire** : M. LUTREAU Romain

**Objet de la délibération** : PC 0181772100004 - CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE

Monsieur le Maire présente le permis de construire n° 0181772100004 concernant l'implantation d'une centrale photovoltaïque sur la parcelle B 51-52.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le permis de construire n°0181772100004 est validé

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Le :

Et

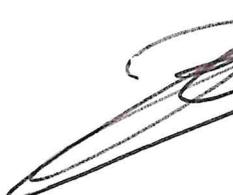
Publication ou notification du :

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
Le Maire  
Xavier CRÉPIN

Le secrétaire de séance  
M. LUTREAU Romain



Date d'affichage en mairie le : 17/02/2023

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/02/2023

Référence
DCM2023_02_02

Objet de la délibération
PERMIS DE CONSTRUIRE N°0181772100005 - CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
7	5	6

Date de la convocation
03/02/2023

Date d'affichage
03/02/2023

Vote
A la majorité
Pour : 4
Contre : 2
Abstention : 0

L' an 2023 et le 10 Février à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie de PARNAY sous la présidence de M. CRÉPIN Xavier, Maire

**Présents** : M. CRÉPIN Xavier, Maire, Mme MASSON Lucie, MM : ANCELIN Joël, LUTREAU Romain, METENIER Serge

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DE REGNAULT DE BELLESCIZE Caroline à M. ANCELIN Joël

Absent(s) : M. PLANCHER Alexandre

**A été nommé secrétaire** : M. LUTREAU Romain

**Objet de la délibération** : PERMIS DE CONSTRUIRE N°0181772100005 - CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE

Monsieur le Maire présente le permis de construire n° 0181772100005 concernant l'implantation d'une centrale photovoltaïque sur la parcelle A240-242.

Après en avoir délibéré, avec 2 voix contre, le permis de construire n°0181772100005 est validé

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Le :  
Et

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Publication ou notification du :

Pour copie conforme :  
Le Maire  
Xavier CRÉPIN

Le secrétaire de séance  
M. LUTREAU Romain



Date d'affichage en mairie le : 17/02/2023

*Ville de Dun-sur-Auron*

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 FÉVRIER 2023

Convocation : 17 février 2023  
Conseillers en exercice : 27  
Présents : 22  
Votants : 24 (22 + 2 pouvoirs)

**Quorum à 14 membres** : Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

L'an deux mil vingt-trois, le 28 février à 19 h 00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni, à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Louis COSYNS, Maire de DUN-SUR-AURON.

**Etaient présent(e)s** : MMES. MM. Gaël BELLEUT ; Laurent BELLEVILLE ; Emilie BOURDON ; Jeanine CAZUC ; Sylvie CHANTEREAU ; Emmanuel CHASSET ; Florence CHEDIN ; Louis COSYNS ; Sandrine DAGUERRE ; Christelle DELOUCHE ; Cécile DESBROUSSES ; Denis FERRIER ; Stéphanie FONTAINE ; Françoise FOUCHARD ; Céline GERY ; Benoît GUILLAUMET ; François LAUDAT ; Benoît MOREAU ; Robert MORISSE ; Anita SAUTEREAU ; Alain SIGURET ; Frédéric TRUFFY.

**Absent(e)s ayant donné pouvoir** : MME. MM. Sylvie D'ANDREA-GABILLAT à Robert MORISSE ; François ROUX à Florence CHEDIN.

**Absent(e)s Excusé(e)s** : David CHASSET.

**Absent(e)s** : MM. Nicolas CARBOULEC ; Jean-Claude MARAIS-ARNOULT.

**Secrétaire de séance** : M. Robert MORISSE.

2023/07 - Avis au titre de l'évaluation environnementale sur le projet d'installation d'une centrale photovoltaïque au sol, de 6 postes de transformation et de ses équipements Champs du Minerai, à DUN/AURON

Le rapporteur expose à l'assemblée le projet d'installation d'une centrale photovoltaïque au sol, de 6 postes de transformation et de ses équipements - Champs du Minerai, à DUN/AURON.

Ce projet fait l'objet d'une demande de permis de construire. Dans le cadre de l'instruction de cette demande, le conseil municipal doit donner son avis au titre de l'évaluation environnementale, conformément aux dispositions des articles L.122-1 et R.122-7 du Code de l'environnement.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé du rapporteur,  
Considérant la non présentation du projet par son maître d'ouvrage au conseil municipal,  
Considérant l'utilisation de terres à valeur agronomique pour la réalisation du projet,  
Considérant la proximité du projet avec le parcours de la Véloroute Canal de Berry à vélo,  
Considérant les risques de nuisances visuelles dans l'environnement paysager,  
et après en avoir délibéré, décide :

-de donner un avis défavorable au projet au titre de l'évaluation environnementale.

Vote :

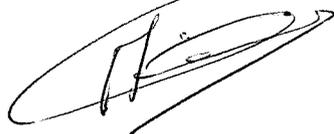
Pour l'avis défavorable : 13 (12+1 pouvoir - MMES. MM. Laurent BELLEVILLE ; Sylvie CHANTEREAU ; Emmanuel CHASSET ; Florence CHEDIN + pouvoir ROUX ; Sandrine DAGUERRE ; Cécile DESBROUSSES ; Denis FERRIER ; Françoise FOUCHARD ; Céline GERY ; Benoît GUILLAUMET ; Alain SIGURET ; Frédéric TRUFFY)

Abstention : 11 (10+1 pouvoir - MMES. MM. BELLEUT ; BOURDON ; CAZUC ; COSYNS ; DELOUCHE ; FONTAINE ; LAUDAT ; MOREAU ; MORISSE + pouvoir D'ANDREA GABILLAT ; SAUTEREAU)

Contre : 0

Pour extrait conforme,  
à DUN-SUR-AURON, le 1<sup>er</sup> Mars 2023,

Le secrétaire de séance,  
Robert MGRISSE.



Le Maire,  
Louis COSYNS.

